



## PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 05 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit et le cinq décembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Francis CORMIER, le Maire.

**Présents :** MM. Francis CORMIER, Jérôme GOSSET, Christophe MAFILLE, Mathieu HUILLE, Claude MOREL, Jean-Marie MACLET, Patrick ONIMUS  
Mme. Julie LOFFROY, Catherine BASTIEN, Francine WELLHOFER,

**Absents :** 0

**Absent excusé ayant donné pouvoir :** 0

Mme BASTIEN Catherine a été nommée secrétaire de séance.

### **Approbation du dernier compte-rendu**

Les membres du Conseil Municipal approuvent le dernier compte-rendu en date du 09 octobre 2018 à l'unanimité.

### **Délibération pour la dématérialisation des convocations et des comptes rendus des réunions de Conseil Municipaux et des Commissions Communales**

Vu l'article 2121-10 du CGCT qui prévoit que la convocation est adressée par écrit au domicile des conseillers ou, s'ils en font la demande, envoyée à une autre adresse ou transmise de façon dématérialisée.

Considérant que l'envoi dématérialisé permet de bénéficier des avancées technologiques, de réduire la quantité de photocopies et de conforter la politique de développement durable de notre collectivité.

Monsieur le Maire propose de dématérialiser les convocations, notes de synthèse, annexes et comptes rendus des réunions de Conseil Municipaux et des commissions communales.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à dématérialiser les convocations, notes de synthèse, annexes et comptes rendus du Conseil Municipal et des commissions communales à compter de ce jour.

### **Questions diverses**

Organisation des fêtes de fin d'année (passage du Père Noël – Colis des aînés – Vœux 2019)

#### **Passage du Père Noël**

Le dimanche 23 décembre, de 10h à 13h, le Père Noël ira à la rencontre des enfants des écoles primaires et maternelles sans oublier les plus petits. Il proposera, une petite balade en calèche. L'équipe municipale se retrouvera à la salle polyvalente vers 9h30.

#### **Colis des aînés**

Le samedi 22 décembre, en fin de matinée, le Conseil Municipal rendra visite à nos aînés afin de leur offrir le traditionnel colis de Noël. L'équipe municipale se retrouvera à la Mairie vers 9h30.

## **Vœux 2019 – Galette des rois**

Le samedi 5 janvier, à 16h, nous partagerons la galette des rois et aurons le plaisir d'accueillir notre harmonie l'Amicale à la salle polyvalente.

## Point financier et projets d'investissements 2019

Monsieur le Maire donne lecture d'une analyse financière.

Notre trésorerie à ce jour est de 319 959.00 €, quelques factures d'investissements restent encore à devoir d'ici la fin de l'année. Notamment le remboursement du prêt relais contracté pour la réalisation de la Mairie pour un montant de 140 000 €. Cette analyse fait apparaître une baisse de 22 % de la DGF de 2014 à 2018 compensée en partie par la taxe d'habitation avec l'évolution du nombre de construction.

Par ailleurs nous constatons une évolution assez importante de notre participation au regroupement scolaire qui est passée de 36 400 € en 2014 à 47 000 € en 2018.

En ce qui concerne les projets d'investissements, le Conseil Municipal décide aux vues des nombreux investissements réalisés depuis le début de la mandature, de les limiter pour 2019. Ainsi nous prévoyons de poursuivre les travaux sur notre réseau d'eau (branchements plombs), de continuer le bordurage sur la commune (rue des murailles), de poursuivre la rénovation du mur du cimetière.

## Proposition d'achat d'un terrain

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal s'être entretenu avec la société INVESTISS France sur l'éventuel achat des 3 parcelles situées rue de la sablonnière. Après réflexion une proposition financière sera faite.

## Démission d'un conseiller municipal

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de démission de Karine BEREUX, conseillère municipale, cela faisant suite à son départ de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10